



BILAN PISCICOLE

— 2023-2024 —

FAITS SAILLANTS

Bonification du réseau piscicole

Le réseau piscicole du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation a pour mandat de surveiller la santé des poissons d'élevage. Il recueille et diffuse l'information nécessaire aux interventions visant à protéger la santé animale, la santé publique et l'accès aux marchés.

Le réseau sentinelle piscicole regroupe des spécialistes ayant de l'intérêt ou des compétences reconnues quant à l'aspect sanitaire de l'aquaculture en eau douce. Des rencontres, des communications ou des échanges d'information y ont lieu régulièrement. Les partenaires peuvent exposer les faits nouveaux relevant du domaine de la santé des poissons d'élevage en eau douce afin que ce réseau atteigne ses objectifs.

Au printemps 2024, **deux médecins vétérinaires sentinelles additionnels** ont rejoint le réseau piscicole, pour un total de trois. Ces médecins vétérinaires pratiquent activement dans les piscicultures du Québec et tiennent le réseau au courant des enjeux de santé observés sur le terrain.

Nouvelle campagne du Programme intégré de santé animale du Québec

Une deuxième campagne du Programme intégré de santé animale du Québec (PISAQ) pour les pisciculteurs, intitulée *Prévention des maladies et utilisation judicieuse des médicaments et des produits de traitement en pisciculture* (campagne n° 16), a été lancée au printemps 2024. Des visites zoosanitaires sont offertes aux pisciculteurs dans le cadre de cette campagne. Elles leur permettent de bénéficier gratuitement de services vétérinaires concernant la prévention des maladies piscicoles de même que l'utilisation des médicaments et des produits de traitement. Ils peuvent demander des analyses de laboratoire et obtenir des recommandations adaptées à leur élevage.



Vaccination d'ombles de fontaine anesthésiés. © Gabrielle Claing

Expérience de vaccination contre la furonculose

À l'automne 2023, une équipe composée de deux médecins vétérinaires praticiennes, d'une technicienne en santé animale, des médecins vétérinaires responsables et spécialistes du réseau piscicole, du technicien aquacole du MAPAQ et d'un représentant du manufacturier du vaccin a procédé à la vaccination d'un lot de 10 000 ombles de fontaine dans une pisciculture du Québec. Un vaccin commercial injectable contre la furonculose a alors été utilisé. Le suivi de santé des poissons réalisé au cours de l'année suivante n'a révélé aucun effet secondaire dû au vaccin et le lot vacciné n'a pas présenté de signe de furonculose. Des présentations de l'expérience ont été offertes en 2024, en personne, au colloque de la filière d'aquaculture en eau douce du Québec et, lors d'un webinaire, au Groupe piscicole, afin que les pisciculteurs et les médecins vétérinaires praticiens connaissent les avantages et les limites de cette pratique.



Réalisé par **Gabrielle Claing, D.M.V.,**

Direction de la santé et du bien-être des animaux, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ)

Collaboration :

Sandrine Courteau, étudiante en biologie, Direction de la santé et du bien-être des animaux, MAPAQ

Guide pour l'insensibilisation et l'euthanasie d'un petit nombre de poissons

L'euthanasie de poissons est souvent inévitable en contexte d'élevage piscicole, que ce soit pour abréger les souffrances d'un animal moribond ou blessé ou encore pour effectuer des tests diagnostiques. La méthode employée doit produire une perte de conscience rapide suivie d'une mort prompte. Elle doit être adaptée au poids, à l'âge et à l'état du poisson. Les méthodes présentées dans le [Guide pour l'insensibilisation et l'euthanasie d'un petit nombre de poissons en pisciculture](#), publié récemment, sont celles qui s'avèrent actuellement les plus acceptables, les plus pratiques et les moins coûteuses pour l'euthanasie d'un petit nombre de poissons. L'euthanasie en contexte de dépeuplement n'est pas traitée dans ce guide. Celui-ci a été développé par une équipe de professionnels dans le cadre de la [Stratégie québécoise de santé et de bien-être des animaux](#).

Nouveau service de nécropsie au Laboratoire de santé animale

Après l'arrêt du service d'ichtyopathologie à la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal en 2022, le Laboratoire de santé animale (LSA) du MAPAQ a commencé la formation de ses médecins vétérinaires pathologistes pour reprendre ce service. C'est en octobre 2024 que le LSA a annoncé la disponibilité de son nouveau service de nécropsie de poissons dans ses locaux de Québec.

Nouveau règlement incluant les poissons dans la Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal

Le [Règlement sur la désignation des autres animaux visés par la Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal \(RLRQ, chapitre B. 3.1, r. 1\)](#) est en vigueur depuis le 6 octobre 2024. Ainsi, la [Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal](#) s'applique maintenant aux **poissons destinés au marché de table**. L'abattage sur coulis de glace n'est donc plus toléré depuis le 1^{er} janvier 2025, conformément au [Code de pratiques pour le soin et la manipulation des salmonidés d'élevage](#).

Modifications au programme d'attestation

À l'automne 2024, quelques modifications ont été apportées au [Programme québécois d'attestation sanitaire des exploitations piscicoles productrices de salmonidés](#).

Certaines maladies peuvent limiter le développement des piscicultures québécoises. La rentabilité d'une pisciculture peut en effet être sérieusement affectée par le taux de mortalité ou des retards de croissance liés à ces maladies. Ce programme donne la possibilité aux exploitations piscicoles québécoises de produire et d'offrir des poissons (œufs, alevins, poissons ou géniteurs) pour lesquels un statut sanitaire a été accordé en ce qui a trait aux agents

pathogènes responsables de trois maladies d'importance économique : la furunculose, la maladie bactérienne du rein et la nécrose pancréatique infectieuse.

Les pisciculteurs et les clients qui ensemencent des points d'eau sont encouragés à se procurer des poissons produits dans une exploitation titulaire d'une telle attestation. Celle-ci limite l'introduction de maladies dans les installations, favorise la rentabilité de l'entreprise et protège la santé des poissons sauvages et des exploitations avoisinantes.

Les exploitations piscicoles qui possèdent cette attestation doivent dorénavant remettre à leurs clients, en plus d'une copie de celle-ci, une **déclaration de transfert** pour chaque lot acheté par ces derniers. Ainsi, le pisciculteur acheteur est certain que les poissons qu'il se procure ont été produits dans les sections de l'exploitation qui font l'objet de l'attestation et il peut ensuite prouver la provenance des lots de poissons qu'il revend, en particulier pour l'ensemencement. La valeur ajoutée de ce programme suit donc les poissons tout au long de leur parcours commercial.

Cas d'intoxication à la moisissure

Au cours de l'été 2024, un pisciculteur a observé des mortalités chroniques inexplicables chez ses alevins, qui ont été examinés par son médecin vétérinaire praticien avec un soutien de deuxième ligne offert par la D^{re} Judith Farley. Les alevins mouraient par centaines de façon subite et dans certains bassins seulement, alors que tous les bassins se trouvaient dans le même circuit d'eau en recirculation. La mortalité était exacerbée lorsque la température de l'eau devenait élevée. Les poissons morts semblaient en parfaite santé, ne montrant aucune lésion. Finalement, lors d'un examen approfondi des lieux, de la moisissure a été observée dans les distributeurs automatiques d'aliments. À la nécropsie, bien qu'aucune lésion ne fût visible sur les poissons, des champignons inhabituels ont été repérés au microscope dans l'estomac de certains d'entre eux. Il a donc été suspecté que les alevins s'intoxiquaient en ingérant la nourriture contaminée par la moisissure. Le niveau de contamination des distributeurs ainsi que les quantités variables de nourriture distribuées pouvaient expliquer les variations de mortalité entre les bassins. De plus, la température de l'eau a un effet sur le métabolisme des poissons, qui peut augmenter leur consommation de nourriture contaminée. Le producteur a modifié sa régie : les alimentateurs sont maintenant nettoyés régulièrement et la nourriture est préparée en portions calculées afin d'éviter l'exposition à l'humidité. Les mortalités ont cessé depuis.

Les moulées de poissons carnivores contiennent tout de même des ingrédients végétaux qui peuvent présenter des **moisissures** et/ou des **mycotoxines**. La présence d'un peu de moisissure peut sembler normale dans une pisciculture, qui constitue un environnement très humide, et échapper même aux pisciculteurs ou aux médecins vétérinaires avertis. Il est donc important de vérifier la régie de l'alimentation en cas de mortalités inexplicables.

NOUVELLES NATIONALES

Maladies à déclaration obligatoire

Plusieurs cas confirmés de poissons sauvages et d'élevage touchés par une maladie à déclaration obligatoire ont été rapportés au Canada de 2020 à 2024. Ils sont énumérés au tableau 1.

Tableau 1

Maladies des poissons à déclaration obligatoire au Canada de 2020 à 2024

Maladie à déclaration obligatoire	2024	2023	2022	2021	2020	Provinces ¹	Espèces ²
Anémie infectieuse du saumon	8	7	15	39	25	NB, IPE, NE, TN	SA
Herpès virose de la carpe koï	0	0	0	0	0	-	-
Nécrose hématoïétique infectieuse	0	1	2	3	0	CB	TAC, SR, SQ,
Nécrose pancréatique infectieuse	3	6	1	1	0	QC, NE, TN	OF, TAC
Septicémie hémorragique virale	3	2	4	4	1	CB, ON, NE, TN, OP,	SA, AGB, BB, CA, CS, HA, HP, MP
Tournis des truites	0	1	0	0	0	CB	OF

Il est à noter que plusieurs cas additionnels de nécrose pancréatique infectieuse ont été diagnostiqués au Québec durant ces années (voir les tableaux 6 et 7). Mais, comme ces cas n'ont pas été confirmés dans un laboratoire de Pêches et Océans Canada, ils ne figurent pas dans les données de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA).

Ces maladies ne présentent aucun risque pour la santé humaine. Pour plus d'information sur les maladies aquatiques à déclaration obligatoire rapportées au Canada, on peut consulter le site de [l'Agence canadienne d'inspection des aliments](#).



Tournis des truites en Colombie-Britannique

Le tournis des truites a été détecté en Alberta de 2016 à 2018 et pour la première fois en Colombie-Britannique en 2023. Sa surveillance est assurée par Parcs Canada, l'ACIA, Pêches et Océans Canada ainsi que les ministères provinciaux. Les cas confirmés sont affichés sur le site Web de l'ACIA.

Le tournis des truites est une maladie infectieuse qui touche les poissons. Il est causé par un parasite appelé *Myxobolus cerebralis*, qui appartient à un groupe de parasites microscopiques de la classe des Myxosporidia. Les poissons infectés par cette maladie peuvent présenter un ou plusieurs des symptômes suivants : déformation de la colonne vertébrale, déformation du crâne (raccourcissement du museau et creux sur la tête), noircissement de la queue, nage en cercles (tournis). Toutefois, certains poissons infectés peuvent ne montrer aucun signe de la maladie.

Il n'existe aucun traitement pour cette maladie. Une fois le parasite introduit, son élimination dans les populations de poissons sauvages est généralement impossible.

1. CB : Colombie-Britannique, IPE : Île-du-Prince-Édouard, NB : Nouveau-Brunswick, NE : Nouvelle-Écosse, ON : Ontario, OP : océan Pacifique, TN : Terre-Neuve, QC : Québec.

2. AGB : achigan à grande bouche, BB : barbotte brune, CA : crapet arlequin, CS : crapet-soleil, HA : hareng de l'Atlantique, HP : hareng du Pacifique, MP : merlu du Pacifique nord, OF : omble de fontaine, SA : saumon de l'Atlantique, SQ : saumon quinnat, SR : saumon rouge, TAC : truite arc-en-ciel.

Cependant, le tournis des truites ne présente aucun risque pour la santé des animaux domestiques ou des humains. En effet, le parasite responsable n'infecte pas les animaux autres que les poissons (truite, saumon, etc.) ni les humains. La baignade ou la consommation de poissons pêchés dans des eaux contaminées ne comporte donc aucun risque.



Queues noires chez de jeunes salmonidés.
© Sascha Hallet/Oregon State University



Déformations squelettiques chez de jeunes salmonidés.
© Sascha Hallet/Oregon State University

Lactococcose chez la truite arc-en-ciel en Ontario

Depuis 2020, des cas de lactococcose ont été rapportés dans les exploitations commerciales de truites arc-en-ciel en Ontario. Cette infection conduit à des mortalités quotidiennes lentes mais soutenues qui atteignent leur maximum lorsque la température de l'eau dépasse 15 °C, ce qui entraîne un taux de mortalité cumulé global de 30 à 85 % en fonction du groupe d'âge et du type (truites régulières ou triploïdes). Plusieurs espèces d'eau douce et d'eau de mer d'intérêt commercial sont touchées, mais il s'agit d'une maladie émergente particulièrement importante dans l'aquaculture de la truite arc-en-ciel d'eau douce, où elle peut entraîner des pertes économiques significatives. L'augmentation de la température ambiante a été suspectée comme un facteur de risque pour cette maladie chez la truite arc-en-ciel en Ontario.

Par ailleurs, *Lactococcus garvieae* cause un syndrome septicémique hémorragique suraigu chez les poissons. Une exophtalmie unilatérale ou bilatérale, des ascites ainsi qu'une congestion et une hémorragie généralisées des organes viscéraux sont couramment observées.

En 2023, aucun cas clinique n'a été rapporté dans les 18 piscicultures ontariennes élevant de la truite arc-en-ciel (dont une dizaine dans des enclos à filet ouvert) et seulement 4 cas ont été détectés dans le cadre d'un projet de surveillance de *Lactococcus garvieae*.

En 2024, bien qu'environ la moitié des truites arc-en-ciel élevées dans des parcs à filet en eaux libres soient au minimum partiellement vaccinées, des épidémies importantes et prolongées de *Lactococcus petauri* ont eu lieu dans les fermes à partir de juillet. Environ la moitié de



Truite arc-en-ciel présentant une exophtalmie bilatérale importante.
© Véronique LePage

toutes les fermes piscicoles présentaient une maladie clinique et/ou un résultat positif pour les écouvillons. La mortalité était de l'ordre de 15 à 20 % au plus fort de l'infection. Pour de nombreuses fermes piscicoles, des agents pathogènes supplémentaires ont été détectés en laboratoire. L'épidémie s'est poursuivie à l'automne, le temps étant resté chaud à la fin de cette année, avec une ferme testée positive en novembre. Il est intéressant de noter que *Lactococcus lactis*, un probiotique présumé, a été trouvé fréquemment l'année dernière et qu'aucune maladie clinique n'a été observée.

CAMPAGNES DU PISAQ

Le PISAQ a comme objectifs d'informer les éleveurs et de les accompagner dans l'adoption de bonnes pratiques de prévention et de contrôle. Ce programme est présenté sous forme de campagnes concernant des thèmes choisis par un groupe de travail qui rassemble et représente divers acteurs du secteur. En ce qui a trait aux poissons d'élevage, une campagne a été lancée le 31 mars 2021 sur le thème de la biosécurité. En avril 2024, une seconde campagne a été lancée sur le thème de la prévention des maladies et de l'usage judicieux des médicaments et des produits de traitement en pisciculture. De l'information complémentaire sur le PISAQ et le détail des différentes campagnes se trouvent au www.mapaq.gouv.qc.ca/PISAQ.

Tableau 2

Pourcentage de participation et nombre de piscicultures visitées au 31 mars de chaque année dans le cadre de la campagne *Biosécurité* menée dans les piscicultures

	Visite 1		Visite 2	
	Nombre de piscicultures	Participation	Nombre de piscicultures	Participation
2021-2022	16	21 %	6	8 %
2022-2023	6	8 %	4	5 %
2023-2024	2	3 %	2	3 %
2024-2025	4	6 %	5	8 %

Tableau 3

Pourcentage de participation et nombre de piscicultures visitées au 31 mars de chaque année dans le cadre de la campagne Prévention des maladies et utilisation judicieuse des médicaments et des produits de traitement en pisciculture

	Visite 1		Visite 2	
	Nombre de piscicultures	Participation	Nombre de piscicultures	Participation
2024-2025	16	25 %	11	17 %

Source des données relatives au pourcentage de participation (nombre de piscicultures) : fiche d'enregistrement de 2014; image : mars de chaque année financière.



PROGRAMMES DE SURVEILLANCE

Programme québécois d'attestation sanitaire des exploitations piscicoles productrices de salmonidés

Le Programme québécois d'attestation sanitaire des exploitations piscicoles productrices de salmonidés a été mis en œuvre en 2016. Il permet d'accorder un statut sanitaire à une exploitation piscicole pour les agents pathogènes à l'origine de la furunculose, de la maladie bactérienne du rein et de la nécrose pancréatique infectieuse. Il encourage également l'adoption et le respect de bonnes pratiques en matière de biosécurité. L'attestation sanitaire est délivrée à la suite de visites effectuées par un médecin vétérinaire deux fois par année et selon les résultats de l'analyse des échantillons prélevés au cours de ces visites. Ce programme rend ainsi possibles des transactions entre des exploitations piscicoles québécoises dont le statut sanitaire est connu, tout en limitant la pro-

pagation des agents pathogènes désignés et, par le fait même, l'utilisation d'antibiotiques ou de produits de traitement pour des poissons destinés à la consommation humaine. Les exploitants qui le désirent ont la possibilité de faire connaître publiquement leur statut sanitaire en affichant leurs résultats sur le site Web du MAPAQ.

Le nombre d'entreprises participantes a été relativement stable dans les dernières années. Une nouvelle entreprise a obtenu son attestation sanitaire en 2022, ce qui a fait passer ce nombre à six.

Un bilan réalisé au début de l'année 2023 a permis de conclure que 83 % des œufs et 23 % des alevins vendus à d'autres pisciculteurs provenaient d'entreprises ayant un statut sanitaire connu pour chacun des trois agents pathogènes inclus dans ce programme. Le tableau 4 résume les activités menées dans le contexte de celui-ci.

Tableau 4

Bilan du Programme québécois d'attestation sanitaire des exploitations piscicoles productrices de salmonidés pour la période de 2018 à 2024

Année	2024	2023	2022	2021	2020	2019	2018
Nombre d'entreprises participantes	6	6	6	6	5	5	9
Nombre de visites effectuées	12	12	12	11	8 ¹	10	16
Nombre d'échantillons analysés	1 606	1 418	1 682	1 324	859 ¹	1 064	2 846

¹ Deux visites incluant un échantillonnage, prévues pour le printemps 2020, n'ont pas été effectuées en raison de la période de confinement liée à la pandémie de COVID-19.

Pour plus d'information au sujet du Programme québécois d'attestation sanitaire des exploitations piscicoles productrices de salmonidés, visitez le [site Web](#) du MAPAQ.

Programme de surveillance de la furunculose

Le Programme de surveillance de la furunculose a été lancé en septembre 2022 pour favoriser le dépistage de cette maladie et le suivi de la résistance aux antibiotiques de la bactérie *Aeromonas salmonicida* au Québec. Il permet ainsi aux médecins vétérinaires de faire des choix thérapeutiques éclairés. Le tableau 5 présente le bilan de ce programme. Peu d'échantillons sont soumis dans le cadre du Programme, ce qui peut découler d'une méconnaissance de celui-ci ou d'une préférence pour d'autres options. Par exemple, les pisciculteurs et leurs médecins vétérinaires peuvent préférer soumettre des poissons à une nécropsie pour un examen complet par des pathologistes plutôt que de prélever des écouvillons à la ferme.

Tableau 5

Bilan du Programme de surveillance de la furunculose pour la période de janvier à décembre, de 2022 à 2024

Année	2024	2023	2022
Nombre d'entreprises participantes	0	2	1
Nombre de soumissions	0	2	1

BILAN DES DIAGNOSTICS DE 2023 À 2024

Les données présentées dans cette section se rapportent aux soumissions (nécropsies ou biopsies) envoyées au Laboratoire de santé animale du MAPAQ pour les poissons d'élevage. Une soumission consiste en un ou en plusieurs tissus ou poissons de même provenance prélevés à la même date. Les soumissions sont produites par des médecins vétérinaires praticiens qui constatent des problèmes de santé dans les piscicultures.

Les résultats d'analyse obtenus depuis la prise en charge des nécropsies de poissons par le MAPAQ étant difficilement comparables à ceux des années précédentes, les données

présentées dans le tableau 6 ont été recueillies uniquement en 2022. Les résultats de l'année 2023 montrent une tendance similaire à celle de l'année précédente, avec une augmentation du nombre de soumissions. En ce qui a trait aux 30 soumissions de l'année 2023, les poissons sont principalement des ombles de fontaine (24 cas), suivis de truites arc-en-ciel (4 cas) et d'autres espèces de poissons (2 cas). En 2024, les 30 soumissions étaient composées de 18 cas d'ombles de fontaine, de 4 cas de truites arc-en-ciel, de 1 cas d'omble chevalier et de 7 cas associés à d'autres espèces de poissons.

Tableau 6

Sommaire des diagnostics d'intérêt épidémiologique établis dans les laboratoires du MAPAQ avec la collaboration du Centre québécois sur la santé des animaux sauvages et de l'Aquarium du Québec de 2022 à 2024

Diagnostic	2024	2023	2022
Infection à <i>Aeromonas salmonicida</i> sp.	7	6	5
Nécrose pancréatique infectieuse	1	5	2
Rénibactériose	0	0	0
Saprologéniose	8	8	3
Infection par bactérie filamenteuse (<i>Flavobacterium</i> sp.)	4	7	2
Maladie bactérienne des branchies (<i>Flavobacterium branchiophilum</i>)	0	5	1
Infection fongique autre	1	0	0
Diagnostic infectieux sans lésion	0	0	4
Parasitose externe	3	3	8
Gyrodactylose (autre que <i>Gyrodactylus salaris</i>)	1	0	0
Ichthyophthiriose (maladie des points blancs)	0	1	2
Ichtyobodose	1	0	0
Trichodinose	1	1	3
Diagnostic morphologique lésionnel sans étiologie identifiée	26	6	10
Affection branchiale	8	3	3
Dermatite	1	0	1
Entérite	1	0	0
Hépatite	1	0	1
Hyperplasie	2	0	0
Myocardite	1	0	0
Myopathie	2	2	2
Nécrose	1	0	0
Néphrocalcinose	0	0	1
Pancréatite	3	1	1
Péricardite	3	0	0
Péritonite	1	0	0
Septicémie	1	0	0
Ulcère	1	0	0
Aucun diagnostic lésionnel	4	2	2
Nombre de soumissions	30	30	20

Il est à noter que les pathologistes voient très souvent des lésions de saprolégniose qui se sont développées à la suite d'une autre maladie, puisqu'elles sont dues à un micro-organisme opportuniste.

La maladie primaire la **plus souvent diagnostiquée** année après année est la **furonculose** (*Aeromonas salmonicida*). Les cas associés à cette maladie sont présents dans plusieurs régions du Québec. Les conditions climatiques de l'été (canicule et sécheresse) favorisent un environnement aquatique de moindre qualité combiné à une augmentation du nombre de facteurs de stress et, en conséquence, entraînent l'apparition de maladies.

Sur le terrain, les maladies ayant causé les **taux de mortalité les plus élevés** en pisciculture sont principalement la **furonculose** et la **nécrose pancréatique infectieuse**.

SUIVI DE LA RÉSISTANCE AUX ANTIBIOTIQUES

Chaque année, la résistance aux antibiotiques fait l'objet d'un suivi du LSA. Les agents isolés d'échantillons de poissons soumis aux antibiogrammes sont généralement la bactérie *Aeromonas salmonicida* (agent causant la furunculose) de même que, plus rarement, les bactéries *Aeromonas hydrophila*, *Edwardsiella tarda* et *Hafnia alvei*. Les résultats des antibiogrammes réalisés sur les isolats d'*Aeromonas salmonicida* sont présentés dans le rapport sur le [Programme québécois d'antibiosurveillance vétérinaire](#) (cliquer sur « Consulter le rapport », puis consulter le volet « Autres espèces »).

La tétracycline est l'antibiotique correspondant généralement aux plus hauts pourcentages de souches résistantes.

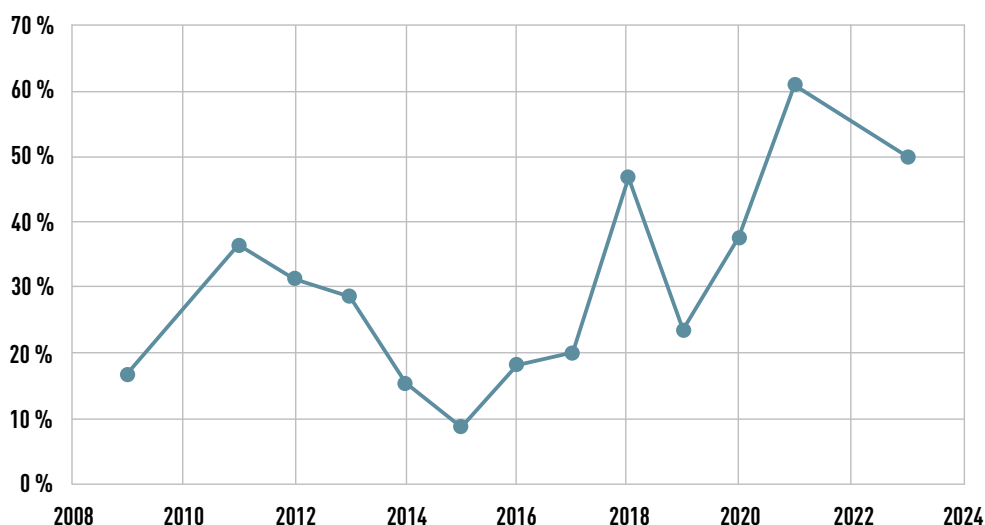
Un cas d'antibiorésistance peut être associé à une surutilisation ou à un sous-dosage des antibiotiques (biomasse sous-évaluée). Cependant, lorsque l'antibiotique n'a jamais été utilisé dans la pisciculture concernée, il est possible

que la résistance ait été introduite via l'achat de poissons traités dans un autre élevage ou via d'autres animaux de rente (mammifères, oiseaux de basse-cour). Chaque année, on observe une proportion similaire d'isolats affichant une sensibilité limite à l'érythromycine. La signification de ce phénomène est inconnue, puisque cet antibiotique n'a pas été prescrit depuis 2011.

Les souches d'*Aeromonas salmonicida* isolées au LSA sont aussi conservées et partagées dans le cadre d'un projet de recherche de l'Université Laval auquel le MAPAQ collabore. Ce projet vise à mieux caractériser la présence de gènes de résistance aux antibiotiques. Depuis 2019, l'accès à ces souches a permis la publication de 10 articles scientifiques portant sur la mise en évidence de l'étendue de la résistance aux antibiotiques chez cette bactérie, sur les plasmides qui portent ces gènes de résistance et sur l'exploration de solutions de rechange aux antibiotiques comme les bactériophages, qui permettent de combattre la furunculose.

Figure 1

Pourcentage de souches d'*Aeromonas salmonicida* résistantes au Québec selon des données de l'Université Laval



RÉSEAU PISCICOLE

N'hésitez pas à communiquer avec les membres du réseau piscicole pour leur faire part de toute situation inhabituelle ou préoccupante. Les médecins vétérinaires praticiens intéressés par la pratique piscicole sont invités à adhérer au Groupe piscicole. Vous trouverez plus d'information sur ce réseau et ses membres sur le site Web du MAPAQ, au www.mapaq.gouv.qc.ca/piscicole.

